

Dossier de demande d'adhésion à l'association Les Plus Beaux Villages de France

AU TITRE DU COLLEGE N°4 DES PRESTATAIRES

ANNEE 2022



Devenez partenaire des Plus Beaux Villages de France !

Depuis sa création en 1982, l'association Les Plus Beaux Villages de France poursuit un objectif statutaire de développement économique de ses communes membres, afin d'éviter la désertification rurale tout en veillant à la protection et à la promotion du patrimoine de ces lieux d'exception.

QUI PEUT ADHERER ?

En dehors des collectivités qui représentent les villages classés, et des particuliers qui souhaitent soutenir l'association (en tant que membres Amis), les acteurs locaux (ou prestataires) constituent également un des collèges de membres « associés » à la stratégie des Plus Beaux Villages de France.

Ainsi, toute personne physique ou morale, ayant une activité liée à la stratégie de développement des Plus Beaux Villages de France (hébergeurs, restaurateurs, producteurs, artisans d'art, associations d'animation du patrimoine, sites de visite, prestataire d'activité...) peut faire une demande d'adhésion.

Extrait des statuts : *Les Prestataires qui, en tant que personnes physiques ou morales, adhèrent à l'objet de l'association et deviennent partenaires de sa stratégie de développement des villages. Ils constituent le collège n°4 des membres statutaires.*

MODALITÉS D'ADHÉSION

N° 00588

① Je m'engage à proposer une offre Privilège aux membres Amis des Plus Beaux Villages de France, disposant d'une carte de membre



NOM PRENOM

Membre Ami
des Plus Beaux Villages de France

Du 09/09/2019 au 08/09/2020

② Je complète le formulaire d'adhésion (en fin de ce dossier) en indiquant bien mes classements officiels et mes références, et le renvoie au siège secrétariat, si possible avant le 15 octobre, accompagné du règlement de la cotisation annuelle

www.les-plus-beaux-villages-de-france.org

③ J'envoie un ou plusieurs visuels à cecile.varillon@lesplusbeauxvillagesdefrance.org qui serviront pour la promotion de mon établissement sur le site Internet de l'association.

④ Si mon offre Privilège est acceptée par la commission Développement¹, je recevrai en fin d'année 2021 une vitrophanie « Prestataire partenaire 2022 », à coller sur ma vitrine ou dans mon établissement. Dans le cas contraire, votre chèque vous sera retourné.

COTISATION

50€ par an

¹ La commission Développement se réserve le droit de refuser toute offre « Privilège » ne correspondant pas aux exigences et aux valeurs portées par Les Plus Beaux Villages de France.

Les avantages de l'adhésion

En adhérant à l'association, vous vous engagez à offrir le meilleur accueil, notamment aux membres Amis des Plus Beaux Villages de France (membres particuliers). En retour, vous **tirez parti du classement de votre village au sein d'un label connu et reconnu**, et vous **valorisez votre engagement dans un accueil de qualité**, en bénéficiant de plusieurs avantages consentis par l'association.

1. Une visibilité dans votre établissement

Vous pourrez intégrer le **visuel « Prestataire partenaire »** sur votre **site Internet**, et dans votre établissement grâce à une **vitrophanie** qui vous sera envoyée après validation de votre adhésion.



Prestataire partenaire
2021

Membres Amis : votre offre Privilège ici ♥



2. Une visibilité sur le guide officiel de l'association

Si vous adhérez **avant le 15 octobre**, et si votre adhésion est validée par la commission Développement, votre établissement sera identifié avec un ♥ sur le **guide officiel** de l'association (éd. Flammarion), vendu à plus de 15 000 exemplaires par an.

3. Une visibilité sur le site Internet de l'association

Votre établissement sera présent sur le **site officiel** de l'association, dans la **rubrique « Nos recommandations »** sur la page du village où il se situe (ou à proximité), avec une **photo**, un **descriptif**, et les **coordonnées complètes**. Le site actuel accueille près **1,5 million de visiteurs par an**. Votre établissement sera également géolocalisé sur une carte au sein de la même page.

La Maison des ocres



LA MAISON DES OCRES

Hôtels - restaurant

Un hôtel*** design et chaleureux au cœur du village de Roussillon.

Les membres Amis des Plus Beaux Villages de France bénéficient d'une réduction de 5% sur leur séjour réservé en direct, sur présentation de leur carte à jour de la cotisation annuelle.

Dates d'ouverture

• Du 15 mars 2020 au 15 nov. 2020

457 avenue Dame Simonde

84220 ROUSSILLON

Site web

Téléphone : 04 90 05 60 50

E-mail

Fermer Réserver

4. Une présence sur la place de marché touristique

Sous réserve des possibilités techniques, les membres prestataires qui le souhaitent peuvent intégrer la **place de marché touristique** des Plus Beaux Villages de France. Ils bénéficieront alors du **bouton « Réserver »** sur le site de l'association, et leurs disponibilités seront affichées sur le site <https://site.les-plus-beaux-villages-de-france.org>.



5. Une réduction de 20% sur les produits sous marque de l'association

Les membres prestataires peuvent commander **les produits sous marque à prix réduit (-20% sur le tarif public)**, dès 5 produits achetés. Et pour vous remercier de votre adhésion, l'association vous **offre également un guide et une carte** lors de leur sortie officielle (aux alentours de mars).

6. Toute l'information de l'association

Recevez en avant-première les informations dédiées aux acteurs locaux, ainsi que la **lettre électronique interne « PointCom »** (4 fois par an), et la **lettre électronique grand public « Vivons l'Exception ! »** (6 fois par an).



Les critères de sélection des offres « Privilège »

Hébergements

- ✓ Hôtels et résidences de tourisme classés minimum 2*
- ✓ Campings classés minimum 3*
- ✓ Chambres d'hôtes et meublés classées Gîtes de France minimum 3 épis, ou Clévacances minimum 3 clés
- ✓ Autres structures d'hébergement, **sous réserve de la validation par la commission Développement²**

Ex. d'offre Privilège associée : 5% de réduction sur le séjour

Restaurants

- ✓ Restaurants distingués par un des labels, titres ou guides de référence suivants : Maître Restaurateur, Logis (mini 2 cocottes), Bistrots de Pays, Tables et Auberges de France, Qualité France, Guide Michelin, Gault & Millau
- ✓ Restaurants distingués par un autre label ou guide de référence, **sous réserve de la validation par la commission Développement²**

Ex. d'offre Privilège associée : un verre de vin ou l'apéritif offert

Sites de visite et activités à billetterie

- ✓ Festivals, manifestations à billetterie
- ✓ Musées, écomusées, centres d'interprétation
- ✓ Monuments historiques
- ✓ Parcs et jardins labellisés « Jardins Remarquables »
- ✓ Parcs animaliers
- ✓ Visites guidées des villages
- ✓ Sites de découverte économique labellisés « Entreprise du Patrimoine Vivant » ou « Bienvenue à la Ferme »
- ✓ Tout autres sites ou activités ouverts au public (dont artisans d'art, producteurs...) **sous réserve de la validation par la commission Développement²**

Ex. d'offre Privilège associée : une réduction sur le tarif d'entrée

² La commission Développement se réserve le droit de refuser toute offre « Privilège » ne correspondant pas aux exigences et aux valeurs portées par Les Plus Beaux Villages de France.

Formulaire de demande d'adhésion – Année 2022

Activité et classements / références

Activité gérée en régie municipale : oui non

NOTA BENE : les activités gérées en régie municipale n'ont pas besoin de payer leur cotisation pour s'inscrire au programme « Partenaire Privilège », les municipalités étant déjà membres de l'association.

Hébergements :

Je coche le type d'hébergement proposé

- Hôtels
- Résidences de tourisme
- Campings (mini 3*)
- Parcs Résidentiels de Loisirs (mini 3*)
- Villages-vacances (mini 3*)
- Chambres d'hôtes
- Meublés

Je renseigne le classement ou la référence dont mon établissement dispose

- 2* 3* 4* 5*
- 3 épis 4 épis 5 épis
- 3 clés 4 clés 5 clés
- Autre(s) classement(s) ou référence(s) :

Restaurants :

- Maître Restaurateur
 - Logis
 - Bistrots de Pays
 - Guide Michelin (préciser la mention) :
 - Gault & Millau (préciser la mention) :
 - Autres labels ou références en lien avec la restauration :
 -
- Tables et Auberges de France
 - Qualité France

Sites ouverts au public / manifestations à billetterie :

- Festivals, manifestations à billetterie
- Musées, écomusées, centres d'interprétation
- Monuments historiques
- Parcs et jardins : Jardins Remarquables
- Parcs animaliers
- Visites guidées des villages
- Sites de découverte économique : Entreprise du Patrimoine Vivant Bienvenue à la Ferme
- Autre labels ou références en lien avec les sites ouverts au public :
-

Informations générales

Nom de l'établissement :

Adresse :

CP Village :

Tél. : E-mail :

Site Internet :

Période d'ouverture au public : de à2022

Je soussigné(e), en qualité de, adhère à l'objet de l'association des Plus Beaux Villages de France, dont les statuts et le règlement intérieur sont à ma disposition au siège, et engage mon établissement à participer à la stratégie de développement de l'association.

J'inscris cette adresse e-mail (si différente de l'adresse grand public) aux différentes communications qui me seront adressées par l'association dans le cadre des correspondances dédiées aux partenaires de l'association :

Je souhaite proposer l'offre Privilège suivante aux membres Amis des Plus Beaux Villages de France, disposant d'une carte de membre :

- 5% de remise sur le montant du séjour ou sur le montant des achats effectués dans mon établissement
- Un apéritif ou un verre de vin offert
- Un tarif réduit de€ au lieu de€ pour la prestation suivante :

Je souhaite être contacté(e) par la chargée de Développement afin d'évaluer les possibilités techniques d'intégrer la place de marché touristique des Plus Beaux Villages de France.

Date, signature et cachet de l'établissement

Dossier à renvoyer avant le 15 octobre 2021
A Les Plus Beaux Villages de France – 19500 Collonges-la-Rouge
Accompagné de votre règlement de 50€, par chèque bancaire (qui ne sera encaissé qu'en cas de validation de votre candidature)

Visuels à envoyer à cecile.varillon@lesplusbeauxvillagesdefrance.org